

# FEUILLE FÉDÉRALE

100<sup>e</sup> année

Berne, le 5 mai 1948

Volume II

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 28 francs par an;  
15 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco  
à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

5426

## MESSAGE

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant  
le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période  
du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1949**

(Du 30 avril 1948)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le budget de la régie des alcools pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1949.

Le bénéfice net de la régie pour les deux derniers exercices se montait à 21½ et 31½ millions de francs en chiffre rond. La marche des affaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1947 montre qu'on peut s'attendre de nouveau pour 1947/48 à un bénéfice pour le moins de 25 millions contre 21 millions prévus au budget. A la condition que les circonstances actuelles ne se modifient pas, il est aujourd'hui possible de prévoir avec une certaine sûreté les recettes provenant de la vente d'alcool et d'eau-de-vie et des impôts et droits. En revanche, la difficulté de prévoir les dépenses demeure, étant donné qu'au moment d'établir le budget, nous ne savons quelles quantités de trois-six devront être importées et quels seront les prix du marché mondial. Il nous manque aussi un aperçu de l'importance des prochaines récoltes de pommes de terre et de fruits et des possibilités d'utilisation.

### I. RECETTES

Fr.

— Solde de l'exercice précédent . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire
a. Vente de trois-six et d'alcool de bouche . . . . .	14 279 000
b. Vente d'eau-de-vie de fruits à pépins . . . . .	6 240 000
c. Vente de trois-six destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques . .	4 756 000
d. Vente d'alcool à brûler et d'alcool industriel, ainsi que de substances dénaturantes . . . . .	8 786 000
	34 061 000
	A reporter

	Fr.
	Report 34 061 000
e. Vente de futaille . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire
ee. Vente de vieux métal . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire
f. Impôt sur les spécialités . . . . .	3 500 000
g. Droits pour la vente directe d'eau-de-vie de fruits à pépins	2 700 000
h. Droits de monopole à la frontière . . . . .	6 500 000
i. Droits de monopole à l'intérieur du pays . . . . .	100 000
k. Licences pour le commerce de gros . . . . .	60 000
l. Intérêts actifs, moins les intérêts passifs . . . . .	650 000
	<u>47 571 000</u>

*Observations :*

*Ad a. « Vente de trois-six et d'alcool de bouche. »*

Nous fondant sur les chiffres actuels, nous prévoyons les ventes suivantes aux prix fixés par notre arrêté du 21 mai 1943 :

	Fr.
Trois-six extra-fin . . . . . 750 hl à 100% à 885 fr. =	663 750
Trois-six fin . . . . . 16 000 » à 100% à 843 » =	13 488 000
Alcool brut de pommes de terre . . . . . 150 » à 100% à 845 » =	126 750
Pour arrondir . . . . .	500
<u>16 900 hl à 100%</u>	<u>14 279 000</u>

*Ad b. « Vente d'eau-de-vie de fruits à pépins. »*

La vente d'eau-de-vie de fruits à pépins par la régie est étroitement liée à la vente directe par les distillateurs professionnels et les bouilleurs de cru. La régie étant de nouveau en mesure de livrer de l'eau-de-vie sans restriction, ses ventes ont augmenté aux dépens de la vente directe. Nous prévoyons une vente de 8000 hl à 100 pour cent au prix de 780 francs l'hectolitre à 100 pour cent, fixé par notre arrêté du 28 août 1945 6 240 000 fr.

*Ad c. « Vente de trois-six destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques. »*

Etant donnés les chiffres actuels, nous inscrivons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1942 :

	Fr.
Trois-six extra-fin . . . . . 600 hl à 100% à 438 fr. =	262 800
Trois-six fin . . . . . 11 000 » à 100% à 396 » =	4 356 000
Alcool absolu . . . . . 100 » à 100% à 428 » =	42 800
Ventes aux établissements hospitaliers . . . . . 300 » à 100% à 312 » =	93 600
Pour arrondir . . . . .	800
<u>12 000 hl à 100%</u>	<u>4 756 000</u>

Ad d. « *Vente d'alcool à brûler et d'alcool industriel, ainsi que de substances dénaturantes.* »

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix fixés dans nos arrêtés du 30 avril 1948:

	Fr.
Alcool à brûler . . . . .	20 000 hl à 100% à 136 fr. = 2 720 000
Alcool industriel:	
Trois-six fin . . . . .	28 000 » à 100% à 141 » = 3 948 000
Alcool secondaire . . . . .	13 000 » à 100% à 134 » = 1 742 000
Alcool absolu . . . . .	2 000 » à 100% à 158 » = 316 000
Substances dénaturantes . . . . .	300 » à 100% à 200 » = 60 000
	63 300 hl à 100% 8 786 000

Ad f. « *Impôt sur les spécialités.* »

Pour le dernier exercice, l'impôt sur les spécialités a produit 4 049 957 francs, contre 3 515 499 francs pour l'exercice précédent. Si nous admettons une quantité de 700 000 litres à 100 pour cent, imposable au taux de 5 francs par litre à 100 pour cent, nous avons une recette de . . . 3 500 000 fr.

Ad g. « *Droits pour la vente directe d'eau-de-vie de fruits à pépins.* »

Le rendement de ces droits varie suivant la récolte. Pendant le dernier exercice, il a été de 2 544 200 francs, contre 3 133 460 francs l'exercice précédent. Nous comptons que la vente directe sera de 500 000 litres à 100 pour cent ce qui représente, au taux actuel de 5 francs par litre à 100 pour cent, plus le supplément des distillateurs professionnels, une recette de . . . . . 2 700 000 fr.

Ad h. « *Droits de monopole à la frontière.* »

Au cours du dernier exercice, 7 191 982 francs ont été prélevés à la frontière, contre 5 430 665 francs pendant l'exercice précédent. Nous inscrivons une recette de . . . . . 6 500 000 fr.

Ad i. « *Droits de monopole à l'intérieur du pays.* »

Pendant le dernier exercice, 112 931 francs ont été perçus; du 1<sup>er</sup> juillet 1947 à fin février 1948, 118 148 francs. Nous prévoyons une recette de 100 000 fr.

Ad k. « *Licences pour le commerce de gros.* »

Pour l'année 1948, la régie a délivré jusqu'à fin février 610 licences pour le commerce de gros de boissons distillées. La taxe annuelle étant de 100 francs, on peut prévoir pour l'exercice de 1948/49 une recette de 60 000 fr.

Ad l. « Intérêts actifs, moins les intérêts passifs. »

Pour le dernier exercice, la régie avait des intérêts actifs d'un montant de 747 981 francs et des intérêts passifs d'un montant de 104 977 francs. Comme les capitaux placés ont augmenté, nous inscrivons 650 000 fr.

## II. DÉPENSES

	Fr.
a. Achat de trois-six et d'alcool de bouche . . . . .	1 790 000
b. Achat d'eau-de-vie de fruits à pépins . . . . .	3 050 000
c. Achat de trois-six pour la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques . . . . .	1 275 000
d. Achat d'alcool à brûler et d'alcool industriel, ainsi que de substances dénaturantes . . . . .	6 825 000
e. Achat de futaille . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire
f. Utilisation des pommes de terre . . . . .	1 300 000
g. Utilisation des fruits sans distillation . . . . .	2 000 000
gg. Transformation des vergers . . . . .	315 000
h. Rachat d'appareils à distiller . . . . .	200 000
i. Offices locaux de surveillance des distilleries . . . . .	750 000
k. Frais de transport . . . . .	350 000
l. Administration . . . . .	3 436 000
m. Entretien des bâtiments et installations . . . . .	200 000
n. Remboursement du bénéfice de monopole et de l'impôt sur les produits exportés . . . . .	300 000
	<u>21 791 000</u>

*Observations :*

Ad a. « Achat de trois-six et d'alcool de bouche. »

Les quantités de trois-six et d'alcool à acheter doivent correspondre à celles qui sont prévues pour la vente. Nous portons ci-après, valeur de la marchandise rendue à l'entrepôt de la régie, les dépenses suivantes : Achats de marchandise indigène et étrangère, y compris les prélèvements sur les stocks : 16 900 hl à 100% à 100 fr. . . . . 1 690 000 fr.  
Droits d'entrée (\*) . . . . . 100 000 fr.  
1 790 000 fr.

Ad b. « Achat d'eau-de-vie de fruits à pépins. »

Etant donnée la situation actuelle, nous prévoyons, avec une récolte moyenne, que la régie devra prendre en charge quelque 15 000 hl à 100 pour

(\*) Conformément au second alinéa de l'article 35 de la loi sur l'alcool, la régie doit payer à l'administration des douanes, pour les boissons distillées qu'elle importe elle-même, au lieu des droits ordinaires, une indemnité forfaitaire de 600 000 francs par an. Cette somme est répartie sur les différentes sortes d'alcool proportionnellement aux quantités achetées à l'étranger.

cent d'eau-de-vie de fruits à pépins, au prix moyen de 250 francs l'hectolitre, ce qui représente une dépense de . . . . . 3 750 000 fr.

De ces 15 000 hl à 100 pour cent, 8 000 hl serviront à remplacer les quantités vendues. Les autres 7 000 hl, qui ne pourront être vendus comme eau-de-vie, devront être transformés en alcool à brûler et alcool industriel et mis dans le commerce comme tels. Nous en inscrivons la valeur au prix du marché mondial de 100 francs en chiffre rond par hl, soit 700 000 »

Il reste donc comme dépense pour l'achat d'eau-de-vie de fruits à pépins . . . . . 3 050 000 fr.

Ad c. « *Achat de trois-six pour la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques* ».

La quantité prévue pour la vente détermine celle dont il faut prévoir l'achat. Nous inscrivons donc, valeur de la marchandise rendue à l'entrepôt de la régie, les dépenses suivantes:

Achats de marchandise indigène et étrangère, y compris les prélèvements sur les stocks: 12 000 hl à 100% à 100 fr. . . . .	1 200 000 fr.
Droits d'entrée (*) . . . . .	75 000 »
	<u>1 275 000 fr.</u>

Ad d. « *Achat d'alcool à brûler et d'alcool industriel, ainsi que de substances dénaturantes.* »

Pour remplacer les quantités vendues d'alcool à brûler et d'alcool industriel, nous prévoyons, valeur de la marchandise rendue à l'entrepôt de la régie, les acquisitions suivantes:

*Alcool à brûler.*

Achats de marchandise indigène et étrangère y compris les prélèvements sur les stocks: 20 000 hl à 100% à 100 fr.	2 000 000 fr.
Matières dénaturantes . . . . .	50 000 »
Droits d'entrée (*) . . . . .	135 000 »
	<u>2 185 000 fr.</u>

*Alcool industriel.*

Achats de marchandise indigène et étrangère, y compris les prélèvements sur les stocks: 43 000 hl à 100% à 100 fr.	4 300 000 fr.
Matières dénaturantes . . . . .	50 000 »
Droits d'entrée (*) . . . . .	290 000 »
	<u>4 640 000 fr.</u>
Au total	<u>6 825 000 fr.</u>

(\*) Voir la note au bas de la page précédente.

Ad f. « *Utilisation des pommes de terre.* »

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'alcool, la Confédération encourage l'utilisation des matières distillables indigènes pour l'alimentation, l'affouragement et d'autres buts excluant la distillation. Par suite de l'augmentation des surfaces plantées en pommes de terre et du recul de la consommation, il y a chaque année, même lorsque la récolte est normale, des excédents dont l'utilisation est difficile et exige des dépenses extraordinaires; à côté de l'affouragement, la fabrication de fécule entre en ligne de compte. Pendant le dernier exercice, les contributions aux frais de transport et autres subsides versés par la régie se montèrent à 1 574 529 francs contre 2 356 575 francs pendant l'exercice précédent, auxquels s'ajoutent 2 138 169 francs de frais d'encavement. Ces années dernières, seul un montant de 800 000 francs était inscrit au compte de la régie. Les dépenses extraordinaires dépassant ce chiffre étaient mises au compte de l'économie de guerre. Nous avons déjà porté ce montant à 1 300 000 francs pour l'exercice de 1946/47 et pour l'exercice en cours en l'adaptant aux exigences de l'utilisation de la récolte dans les conditions actuelles. En raison de l'extension des cultures, il sera nécessaire, ces prochaines années, de consacrer à l'utilisation des pommes de terre des sommes qui dépasseront les limites prévues par la législation sur l'alcool et qui devront être supportées par la Confédération. Nous inscrivons donc 1 300 000 fr.

Ad g. « *Utilisation des fruits sans distillation.* »

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, la Confédération encourage, conformément à l'article 24 de la loi sur l'alcool, l'utilisation des matières distillables indigènes pour l'alimentation, l'affouragement et d'autres buts excluant la distillation. Les importations de denrées alimentaires et fourragères s'améliorant, l'écoulement des fruits et dérivés de fruits, notamment du jus de fruits concentré et du marc séché, rencontre aussi plus de difficultés. Il est par conséquent indiqué de prévoir des dépenses en rapport avec la situation actuelle pour encourager l'utilisation des fruits sans distillation. Nous fondant sur les expériences faites, nous inscrivons pour les mesures à prendre dans le cas d'une récolte moyenne . . . 2 000 000 fr.

Ad gg. « *Transformation des vergers.* »

La Confédération encourage la culture des fruits de table avec la collaboration des cantons. Pour continuer les mesures prises jusqu'ici dans ce domaine, nous prévoyons, comme ces dernières années, un crédit de 300 000 francs. Ce crédit ne servira pas à couvrir les dépenses causées par la production et l'examen de nouvelles variétés de fruits à pépins, qui selon nos prévisions s'élèveront à 200 000 francs pour une période de dix ans. La part de ces dépenses pour la campagne 1948/49 sera de l'ordre de 15 000 francs. Nous inscrivons donc en tout . . . 315 000 fr.

Ad h. « *Rachat d'appareils à distiller.* »

Pendant l'exercice de 1946/47, la régie a dépensé pour ce but 212 502 francs. Nous prévoyons une dépense de . . . . . 200 000 fr.

Ad i. « *Offices locaux de surveillance des distilleries.* »

Les indemnités versées aux offices locaux de surveillance des distilleries pour l'exercice de 1946/47 ont atteint 709 604 fr. 96. Le renforcement du contrôle augmentant le travail des préposés aux offices de surveillance des distilleries, les dépenses s'élèveront en conséquence. Nous prévoyons donc 750 000 fr.

Ad k. « *Frais de transport.* »

Nous évaluons les frais de transport des fûts vides expédiés aux entrepôts de la régie par les acheteurs et des envois d'alcool faits à ces derniers par les entrepôts, compte tenu de l'augmentation des taxes, à 350 000 fr.

Ad l. « *Administration.* »

Les dépenses prévues pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1949, celles qui sont portées au budget de 1947/48 et les dépenses réelles de l'exercice de 1946/47 s'établissent de la manière suivante:

	Budget 1er juillet 1948 au 30 juin 1949 Fr.	Budget 1er juillet 1947 au 30 juin 1948 Fr.	Compte 1er juillet 1946 au 30 juin 1947 Fr.
Administration générale . .	2 683 000	2 493 000	2 289 736.67
Administration des entrepôts	403 000	387 000	348 268.93
	<u>3 086 000</u>	<u>2 880 000</u>	<u>2 638 005.60</u>

Les *traitements et salaires du personnel* ont été fixés d'après nos arrêtés des 30 mai 1941, 1<sup>er</sup> avril et 3 octobre 1947 et calculés pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1949. Les indemnités de renchérissement qui sont accordées aux bénéficiaires de rente étant pour la première fois mis à la charge des exploitations qui tiennent une comptabilité indépendante, nous avons prévu un certain montant à ce titre.

Les *frais généraux et dépenses pour le matériel* ont été fixés compte tenu du renchérissement. La mise en service du nouveau bâtiment d'administration à Berne entraîne une augmentation des frais de nettoyage, de chauffage et d'éclairage. Aussi les montants prévus sont-ils plus élevés que ceux de l'exercice précédent. Mais en regard de cette augmentation, nous avons des loyers d'un montant de 45 000 francs (p. 220), dans lesquels sont compris le nettoyage et le chauffage.

## 1. Administration générale

### a. Dépenses pour le personnel

	Fr.
Traitements, salaires, indemnités de résidence et allocations pour enfants dus à 176 fonctionnaires et employés et au personnel auxiliaire . . . . .	1 266 300
Indemnités de renchérissement . . . . .	669 500
	1 935 800

*A déduire :*

Remboursement à compte de l'article II i, offices locaux de surveillance des distilleries . . . . .	30 000
	1 905 800
Frais de voyage . . . . .	195 000
Versements aux caisses d'assurance et de prévoyance . . . .	162 200
Indemnité de renchérissement aux bénéficiaires de rente . .	47 500
Contribution de l'employeur à la caisse de compensation . .	38 700
Primes versées à la caisse nationale suisse d'assurance-accidents	2 200
Indemnités pour services spéciaux aux fonctionnaires du service extérieur . . . . .	9 200
Autres indemnités, gratifications pour ancienneté de service et imprévu . . . . .	7 600
	2 368 200

### b. Frais généraux et dépenses pour le matériel

	Fr.
Livres de commerce, formules et matériel de bureau	80 000
Frais d'imprimerie et de reliure . . . . .	8 000
Mobilier et machines de bureau . . . . .	45 000
Matériel de laboratoire . . . . .	20 000
Frais de poste, de téléphone et de télégrammes, frais de poursuite et de justice, impôts et droits . . . . .	75 000
Indemnités de bureau aux fonctionnaires du service extérieur . . . . .	8 300
Indemnité au bureau de statistique . . . . .	18 000
Service des bureaux et nettoyage . . . . .	60 000
Chauffage, éclairage, force et eau . . . . .	40 000
Bibliothèque et divers . . . . .	5 500
	359 800
<i>A déduire :</i> Loyers . . . . .	45 000
	314 800
	2 683 000



## 2. Administration des entrepôts

*Entrepôts appartenant à la régie*

### BERTHOUD

#### a. Dépenses pour le personnel

	Fr.
Traitements, salaires et allocations dus à 5 fonctionnaires et ouvriers et pour des auxiliaires . . . . .	30 600
Indemnités de renchérissement . . . . .	17 200
Frais de voyage . . . . .	300
Versements aux caisses d'assurance et de prévoyance . . . . .	3 100
Contribution de l'employeur à la caisse de compensation . . . . .	1 000
Primes versées à la caisse nationale suisse d'assurance-accidents	700
Imprévu . . . . .	900
	<hr/>
	53 800

#### b. Frais généraux et dépenses pour le matériel

	Fr.
Assurance des bâtiments pour 1 an . . . . .	1 600
Contribution au fonds d'assurance (*) . . . . .	3 000
Frais d'embranchement et de transport . . . . .	2 000
Chauffage, éclairage, force et eau . . . . .	1 200
Autres frais d'exploitation . . . . .	3 000
	<hr/>
	10 800
<i>A déduire</i> : Fermages . . . . .	100
	<hr/>
	10 700
	<hr/>
	64 500

### DELÉMONT

#### a. Dépenses pour le personnel

Traitements, salaires et allocations dus à 13 fonctionnaires et ouvriers et pour des auxiliaires . . . . .	70 800
Indemnités de renchérissement . . . . .	41 600
Frais de voyage . . . . .	1 000
Versements aux caisses d'assurance et de prévoyance . . . . .	8 800
Contribution de l'employeur à la caisse de compensation . . . . .	2 300
Primes versées à la caisse nationale suisse d'assurance-accidents	1 500
Imprévu . . . . .	700
	<hr/>
	A reporter 126 700

(\*) La contribution totale au fonds d'assurance pour l'assurance des marchandises se monte à 15 000 francs, répartis entre les dépôts au prorata de l'importance de leurs stocks. Cette somme représente à peu près la différence entre le montant des primes d'assurance payées pour les stocks assurés et celui qui devrait être versé pour l'assurance de tous les stocks et installations.

Fr.  
Report 126 700

b. Frais généraux et dépenses pour le matériel	Fr.	
Assurance des bâtiments pour 1 an . . . . .	3 500	
Assurance des stocks dans les grands réservoirs pour 1 an . . . . .	2 100	
Contribution au fonds d'assurance (*) . . . . .	2 000	
Frais d'embranchement et de transport . . . . .	6 500	
Chauffage, éclairage, force et eau . . . . .	4 000	
Autres frais d'exploitation . . . . .	7 000	
	<u>25 100</u>	
<i>A déduire</i> : Loyers . . . . .	1 100	24 000
		<u>150 700</u>

### ROMANSHORN

a. Dépenses pour le personnel		
Traitements, salaires et allocations dus à 7 fonctionnaires et ouvriers et pour des auxiliaires . . . . .	42 500	
Indemnités de renchérissement . . . . .	23 900	
Frais de voyage . . . . .	500	
Versements aux caisses d'assurance et de prévoyance . . . . .	6 300	
Contribution de l'employeur à la caisse de compensation . . . . .	1 300	
Primes versées à la caisse nationale suisse d'assurance-accidents	700	
Imprévu . . . . .	300	
	<u>75 500</u>	

b. Frais généraux et dépenses pour le matériel	Fr.	
Assurance des bâtiments pour 1 an . . . . .	1 300	
Assurance des stocks dans les grands réservoirs pour 1 an . . . . .	2 700	
Contribution au fonds d'assurance (*) . . . . .	3 000	
Frais d'embranchement et de transport . . . . .	4 000	
Chauffage, éclairage, force et eau . . . . .	3 200	
Autres frais d'exploitation . . . . .	5 000	
	<u>19 200</u>	
<i>A déduire</i> : Loyers et fermages . . . . .	2 700	16 500
		<u>92 000</u>

(\*) Voir la note au bas de la page 221.

## SCHACHEN

## a. Dépenses pour le personnel

	Fr.
Traitements, salaires et allocations dus à 6 fonctionnaires et ouvriers et pour des auxiliaires . . . . .	31 900
Indemnités de renchérissement . . . . .	19 000
Frais de voyage . . . . .	500
Versements aux caisses d'assurance et de prévoyance . . . . .	2 100
Contribution de l'employeur à la caisse de compensation . . . . .	1 000
Primes versées à la caisse nationale suisse d'assurance-accidents . . . . .	600
Imprévu . . . . .	200
	<hr/> 55 300

## b. Frais généraux et dépenses pour le matériel

	Fr.
Assurance des bâtiments pour 1 an . . . . .	4 400
Contribution au fonds d'assurance (*) . . . . .	5 000
Chauffage, éclairage, force et eau . . . . .	3 500
Autres frais d'exploitation . . . . .	4 700
	<hr/> 17 600
<i>A déduire</i> : Loyers . . . . .	2 100
	<hr/> 15 500
	<hr/> 70 800

## ENTREPÔT LOUÉ DE BÂLE

Loyer, administration et manutention . . . . .	21 000
Contribution au fonds d'assurance (*) . . . . .	2 000
Frais d'embranchement et de transport . . . . .	1 000
Autres frais d'exploitation . . . . .	1 000
	<hr/> 25 000

---

(\*) Voir la note au bas de la page 221.

**Récapitulation des dépenses rentrant dans la rubrique  
« Administration des entrepôts »**

	Dépenses pour	Dépenses pour	En tout
	le personnel	le matériel	
	Fr.	Fr.	Fr.
Entrepôts de la régie:			
Berthoud . . . . .	53 800	10 700	64 500
Delémont . . . . .	126 700	24 000	150 700
Romanshorn . . . . .	75 500	16 500	92 000
Schachen . . . . .	55 300	15 500	70 800
	<u>311 300</u>	<u>66 700</u>	<u>378 000</u>
Entrepôt loué de Bâle . . . . .			25 000
			<u>En tout 403 000</u>

**3. Conférences et mémoires . . . . . 25 000**

Le montant de 25 000 francs doit couvrir les dépenses causées par l'activité des diverses commissions adjointes à la régie (commission de spécialistes, commission de recours de l'alcool); il doit également servir à payer, s'il y a lieu, des mémoires, consultations et représentations.

**4. Bonification à l'administration des douanes Fr.**

Service de frontière: 5 pour cent de 6 500 000 francs . . . 325 000

\* \* \*

**Récapitulation des frais d'administration**

	Fr.
1. Administration générale . . . . .	2 683 000
2. Administration des entrepôts . . . . .	403 000
3. Conférences, mémoires, etc. . . . .	25 000
4. Bonification à l'administration des douanes . . . . .	<u>325 000</u>
Total des frais d'administration	<u>3 436 000</u>

Ad m. « *Entretien des bâtiments et installations.* »

Pour l'administration centrale, à Berne, la régie prévoit le renouvellement partiel du toit du bâtiment principal, la réfection des façades de molasse, la réparation et la peinture à neuf des fenêtres et de la clôture. On prévoit aussi le pavage et le goudronnage de la cour, l'installation d'un parc pour vélos, ainsi que l'achat et l'installation d'une deuxième chaudière à mazout et d'un réservoir.

Dans les entrepôts de Berthoud et de Delémont, sont prévus divers travaux de construction et des installations en vue d'augmenter la sécurité notamment contre le danger d'incendie.

Les crédits ouverts pour les entrepôts de Romanshorn, de Schachen et de Bâle doivent servir à maintenir en état les bâtiments et installations.

Nous évaluons comme suit les dépenses pour cette rubrique: Fr.

Administration centrale à Berne . . . . .	56 000
Entrepôt de Berthoud . . . . .	20 000
Entrepôt et établissement de rectification de Delémont . . . . .	70 000
Entrepôt de Romanshorn . . . . .	25 000
Entrepôt de Schachen . . . . .	7 000
Entrepôt de Bâle . . . . .	2 000
Appareils de contrôle des distilleries. . . . .	10 000
Entretien des wagons-citernes et divers . . . . .	10 000
	<u>En tout 200 000</u>

Ad n. « *Remboursement du bénéfice du monopole et de l'impôt sur les produits exportés.* »

Pendant le dernier exercice, nous avons dû rembourser 289 825 francs à ce titre. Nous estimons que nous devons rembourser environ 300 000 fr.

### III. RÉSUMÉ

Le total des recettes est de . . . . .	Fr. 47 571 000
Celui des dépenses, de . . . . .	<u>21 791 000</u>
Il en ressort un excédent de recettes de . . . . .	<u>25 780 000</u>

\* \* \*

Nous vous prions de donner votre approbation au budget ci-après pour la période de 1948/49 (pages suivantes) et saisissons cette occasion

Monsieur le Président et Messieurs, pour vous renouveler les assurances de notre haute considération.

Berne, le 30 avril 1948.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

*Le président de la Confédération,*

**CELIO**

*Le chancelier de la Confédération,*

**LEIMGRUBER**

7026

(Projet)

## **ARRÊTÉ FÉDÉRAL**

concernant

**le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période  
du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1949**

*L'assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu le message du Conseil fédéral du 30 avril 1948,

*arrête:*

### **Article unique**

Le budget d'exploitation de la régie des alcools, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1949, présenté par le Conseil fédéral, prévoyant 47 571 000 francs de recettes et 21 791 000 francs de dépenses est approuvé.

7026

## Budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1949

Compte 1 <sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1947	Budget 1947/48	I. RECETTES		Budget 1 <sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1949
Fr.	Fr.			Fr.
42 117.26	p <sup>r</sup> mémoire	Solde de l'exercice précédent . . . . .		p <sup>r</sup> mémoire
14 473 448.35	11 748 000	a. Vente de trois-six et d'alcool de bouche . . . . .		14 279 000
6 342 707.10	6 240 000	b. Vente d'eau-de-vie de fruits à pépins . . . . .		6 240 000
4 571 831.30	3 722 000	c. Vente de trois-six pour la fabrication de produits pharmaceu- tiques, de parfumerie et de cosmétiques . . . . .		4 756 000
11 946 303.14	10 221 000	d. Vente d'alcool à brûler et d'alcool industriel, etc. . . . .		8 786 000
118 375.10	p <sup>r</sup> mémoire	e. Vente de futaille . . . . .		p <sup>r</sup> mémoire
35 139.62	» »	ee. Vente de vieux métal . . . . .		» »
4 049 957.40	3 000 000	f. Impôt sur les spécialités . . . . .		3 500 000
2 544 199.93	2 700 000	g. Droits pour la vente directe d'eau-de-vie de fruits à pépins . . . . .		2 700 000
7 191 982.29	5 000 000	h. Droits de monopole à la frontière . . . . .		6 500 000
112 930.90	50 000	i. Droits de monopole à l'intérieur du pays . . . . .		100 000
65 855.—	60 000	k. Licences pour le commerce de gros . . . . .		60 000
643 003.65	650 000	l. Intérêts actifs, moins les intérêts passifs . . . . .		650 000
52 137 851.04	43 391 000			47 571 000
		II. DÉPENSES		
733 189.97	2 046 000	a. Achat de trois-six et d'alcool de bouche . . . . .		1 790 000
2 125 514.70	2 000 000	b. Achat d'eau-de-vie de fruits à pépins . . . . .		3 050 000
2 016 603.75	1 386 000	c. Achat de trois-six pour la fabrication de produits pharmaceu- tiques, de parfumerie et de cosmétiques . . . . .		1 275 000
4 875 308.42	5 432 000	A reporter . . . . .		6 115 000

Compte		Budget
1er juillet 1946 au		1947/48
30 juin 1947		
Fr.		Fr.
4 875 308.42		5 432 000
8 893 776.66		8 340 000
118 331.—	p <sup>r</sup> mémoire	
1 300 000.—		1 300 000
386 373.30		1 900 000
295 401.59		310 000
112 502.30		300 000
709 604.96		690 000
303 566.91		300 000
2 964 817.10		3 155 000
382 488.84		509 000
289 825.85		100 000
<u>20 631 996.93</u>		<u>22 336 000</u>

52 137 851.04	43 391 000
<u>20 631 996.93</u>	<u>22 336 000</u>
<u>31 505 854.11</u>	<u>21 055 000</u>

	Budget
	1er juillet 1948 au
	30 juin 1949
	Fr.
Report . . . . .	6 115 000
d. Achat d'alcool à brûler et d'alcool industriel, ainsi que de substances dénaturantes . . . . .	6 825 000
e. Achat de futaille . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire
f. Utilisation des pommes de terre . . . . .	1 300 000
g. Utilisation des fruits sans distillation . . . . .	2 000 000
gg. Transformation des vergers . . . . .	315 000
h. Rachat d'appareils à distiller . . . . .	200 000
i. Offices locaux de surveillance des distilleries . . . . .	750 000
k. Frais de transport . . . . .	350 000
l. Administration . . . . .	3 436 000
m. Entretien des bâtiments et installations . . . . .	200 000
n. Remboursement du bénéfice de monopole et de l'impôt sur les produits exportés . . . . .	300 000
	<u>21 791 000</u>

**III. RÉSUMÉ**

Total des recettes . . . . .	47 571 000
Total des dépenses . . . . .	<u>21 791 000</u>
Excédent des recettes . . . . .	<u>25 780 000</u>



**MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le budget d'exploitation  
de la régie des alcools pour la période du 1er juillet 1948 au 30 juin 1949 (Du 30 avril 1948)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1948
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	5426
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.05.1948
Date	
Data	
Seite	213-228
Page	
Pagina	
Ref. No	10 091 129

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.